

BRÈVE

Déjà 150 fonds labellisés Relance

L'AFG a participé le 2 mars 2021 à la première réunion du Comité de suivi du Label Relance, qui a réuni les représentants du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et les associations représentant le secteur financier et les épargnants.

Depuis son lancement en octobre 2020, l'AFG et les sociétés de gestion d'actifs sont fortement mobilisées pour participer au succès de ce label qui contribue à apporter aux entreprises les fonds propres indispensables à la relance. La réorientation de l'épargne des Français vers des placements diversifiés et rentables leur permettra de construire un patrimoine sur le long terme.

L'AFG se réjouit des premiers résultats obtenus : 147 fonds labellisés au 1er mars 2021, totalisant un encours de 13 milliards d'euros, et de 24,5 milliards d'euros en incluant les cibles de collecte des fonds en cours de lancement.

Ces résultats témoignent de l'engagement des gestionnaires d'actifs dans cette démarche, au bénéfice des épargnants et de notre économie.

L'AFG continuera dans les prochains mois à promouvoir auprès des épargnants le déploiement du Label Relance, avec l'aide des réseaux de distribution, pour conforter le dynamisme et la solidité du tissu économique. Elle conduira cette action en accompagnant les épargnants et les professionnels dans le renforcement du conseil et le développement d'une éducation financière, facteur clé d'une allocation d'épargne en adéquation avec leurs besoins et convictions de citoyens.



EDITO

En pleine relance, « l'épargne Covid » fait couler beaucoup d'encre. D'après une estimation de la Banque de France, la « sur-épargne » des Français atteindrait près de 130 milliards d'euros à fin 2020. C'est énorme. Ce chiffre montre que la France reste un pays à fort taux d'épargne, la moyenne de ces dernières années est de 14,5% et atteint 20% en 2020. Or consommer permet de sauvegarder l'emploi, d'où l'importance d'accompagner nos concitoyens vers un changement de paradigme pour soutenir la relance, l'économie et le retour une croissance normale.

La France ne manque pas de dispositifs fiscaux pour encourager les épargnants à investir dans l'économie réelle du pays. Sous la présidence d'Emmanuel Macron, il y a eu le passage de l'ISF à l'IFI ou encore le prélèvement forfaitaire unique (PFU). Il est important de continuer avec les outils qui ont été mis en place, pour lesquels nous avons beaucoup travaillé, en particulier avec les assureurs sur le PER dans le cadre de la loi PACTE. L'épargne bien employée, notamment dans ces offres de placements longs et dans un environnement de taux bas, profitera à tous : au financement de l'économie, à remplacer les aides d'État, mais aussi à créer le rebond qui permettra de meilleurs rendements, utiles collectivement et individuellement. C'est d'autant plus vrai étant donné l'allongement de la durée de vie.



Eric Pinon
Président

Promouvoir l'épargne long terme nécessite une véritable prise en main dont l'enjeu est à la fois éducatif, structurel et informatif. Le plus important est de guider les épargnants pour leur permettre d'adopter une démarche méthodique dans la gestion de leurs investissements, avec un parcours simple qui doit répondre à la définition de leurs objectifs et horizons de placement. En effet, les séquences courtes et très liquides ne correspondent pas aux besoins qui seront les leurs demain. Il n'existe pas une solution unique qui couvre l'ensemble des besoins, d'où la nécessité de faire des choix éclairés, avec l'aide de l'ensemble des distributeurs, d'identifier des placements et destinations de placement. Pour soutenir cette ambition, les réseaux et les CGP peuvent se fier au Label Relance lancé par le Gouvernement en octobre 2020. Ce dispositif permet d'identifier les fonds qui financent les PME-ETI françaises dans le respect d'un cahier des charges ESG, répondant aussi à la demande croissante des investisseurs qui souhaitent donner du sens à leur épargne.

La bonne information et la sensibilisation des Français aux enjeux de la gestion financière à long terme permettra une meilleure valorisation de leur épargne et répondra à leurs besoins futurs. En changeant notre modèle, l'ensemble des épargnants français deviendront acteurs de l'économie et bénéficiaires de la croissance.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 2
ENTRETIEN	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
L'AFG EN BREF	P 4

ENTRETIEN



Olivia Vayssette,
Présidente de la Commission Réglementation européenne et internationale de l'AFG

L'AFG a répondu en février 2021 à la consultation de la Commission européenne sur la révision de la directive AIFM. Comment s'est déroulée cette consultation ?

La Commission européenne a mené d'octobre 2020 à janvier 2021 une vaste consultation publique. A travers près de 200 questions, l'autorité européenne s'est penchée sur l'ensemble des thématiques traitées par la directive.

Quels sont les points clés que vous avez identifiés ?

Les très nombreux échanges conduits au sein de l'AFG ont montré la volonté de la gestion française de préserver le cadre de la directive AIFM, jugé robuste et adapté aux enjeux de nos métiers, nonobstant trois ajustements :

- L'actionnariat salarié à l'international : pour faciliter l'acceptation des FCPE - qui sont des FIA - dans d'autres juridictions, nous proposons de les exclure de certaines dispositions relatives à la commercialisation ;
- Les activités accessoires : afin que les SGP continuent d'exercer leurs activités accessoires – liées à MIF (conseil, RTO, ...) ou non (mandats d'arbitrage en UC, gestion immobilière, services supports intra-groupes...) – l'AFG propose de les autoriser expressément dans la directive ;
- Les outils de gestion du risque de liquidité : nous estimons que la directive AIFM devrait exiger la pleine disponibilité des outils de gestion du risque de liquidité (LMT) dans toutes les juridictions, sans toutefois harmoniser les règles afférentes à ces LMT. Dans le cadre de cette précision, il apparaît utile de mentionner notamment les *gates* comme faisant partie des LMT disponibles par nature pour tous les FIA, au même titre que les suspensions, tout en laissant la précision des règles de fonctionnement au niveau national.

Quelle sera la prochaine étape ?

Une proposition législative de la Commission européenne est attendue au troisième trimestre 2021.

ACTUALITÉS

■ RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS D'INDICES ET DE DONNÉES

En 2020, le Comité Relations avec les fournisseurs de données et d'indices s'est doté d'un nouveau Président, Charaf El Hami, *Global Head of Data Management* chez Amundi AM. Il a renouvelé sa composition et revu ses objectifs pour répondre au plus près des préoccupations de ses participants. Le Comité a également contribué aux grandes consultations relatives aux données : celles de l'ESMA sur les données de marchés couvertes par MIFID/MIFIR, de IOSCO sur les données de marchés actions, et plus récemment celle sur ESAP (*European Single Access Point*). Parallèlement, l'AFG participe au *Standing Committee TMR (Trading, Trade Reporting and Market Infrastructures)* de l'EFAMA et échange régulièrement avec son homologue allemand, la BVI. Avec le soutien de son Président, l'AFG a aussi contribué activement au Groupe de travail de Paris Europlace sur les données. Enfin, un *Position Paper* de l'AFG sur le sujet des données est en préparation et devrait être publié au 1^{er} semestre 2021.

■ DÉSHÉRENCE DES CONTRATS D'ÉPARGNE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

La loi relative à la déshérence des contrats d'épargne retraite supplémentaire (loi n°2021-219 du 26 février 2021) vient renforcer l'information des Français sur leurs droits à la retraite. Ce texte complète le dispositif de lutte contre la déshérence des produits financiers mis en place notamment par la loi Eckert de 2014, en ciblant spécifiquement la problématique de déshérence pré-décès qui touche les produits d'épargne retraite supplémentaire.

La nouvelle loi étend le droit à l'information sur les retraites dans les régimes obligatoires aux droits acquis dans des régimes supplémentaires. La mesure consiste à s'appuyer sur le site www.info-retraites.fr qui centralise et consolide les informations sur les droits à la retraite de chaque personne dans les régimes obligatoires (de base et com-

plémentaires) pour y inclure l'information relative aux droits acquis dans des produits d'épargne supplémentaire (PER, PERCO, PERP, Art.83...) fournie par les gestionnaires. L'objectif est que chaque personne se connectant sur ce site ait à terme une vision consolidée de l'ensemble de ses droits à la retraite, qu'ils soient acquis dans les régimes obligatoires (de base ou complémentaires), ou par des versements sur les produits d'épargne retraite supplémentaire.

■ ELTIF

L'AFG a répondu à la consultation de la Commission européenne relative à la révision du régime ELTIF, label visant des véhicules d'investissement orientés vers un financement de long terme de l'économie européenne, pouvant investir notamment au capital d'entreprises non cotées, dans de la dette privée, dans de l'immobilier ou des infrastructures.

Cette consultation était très attendue, le label ELTIF n'ayant jusqu'ici pas connu le développement escompté, compte tenu notamment de son régime trop contraignant et de freins à la commercialisation auprès d'une clientèle de détail.

Dans sa réponse, l'AFG a notamment appelé de ses vœux les évolutions suivantes :

▶ **Structure générale du fonds** : l'ELTIF est actuellement un fonds fermé. L'AFG souhaite qu'il puisse être un fonds ouvert avec des possibilités de souscriptions/rachats en cours de vie.

▶ **Composition de l'actif** : l'AFG demande que le seuil actuel de 70% au minimum d'actifs de long terme soit abaissé à 50%, le gérant pouvant aller au-delà. Les règles de composition de l'actif devraient également être assouplies.

▶ **Règles de distribution** : les contraintes liées à la distribution d'ELTIF aux investisseurs de détail dont la valeur du portefeuille d'instruments financiers ne dépasse pas 500 000€ doivent être supprimées. Ces règles, déjà très contraignantes, perdront encore de leur pertinence dans le cadre d'un nouvel ELTIF qui pourra être plus ouvert, plus diversifié et plus liquide.

Marie-Pierre Peillon,
Présidente de la Commission
Finance durableAlix Faure,
Directrice Investissement
responsable

DOSSIER

LES NOUVELLES EXIGENCES DE REPORTINGS ESG

L'essor de l'investissement responsable s'explique en partie par ses caractéristiques intrinsèques : donner du sens à son épargne, une meilleure gestion des risques, un investissement à long terme et le développement d'une économie plus durable. Le changement d'échelle s'explique aussi en partie par la réglementation finance durable qui structure le marché.

Le 10 mars 2021 est une date qui restera longtemps dans les mémoires avec l'entrée en application de nombreux textes européens et français qui imposent, entre autres, de nouvelles obligations de transparence sur les informations extra-financières.

La Doctrine AMF 2020-03 impose aux fonds distribués en France des règles de communication, en fonction de l'approche extra-financière suivie. En France toujours, l'article 29 de la loi Energie-climat (LEC) renforce les exigences de transparence sur l'ESG, le climat, la biodiversité et les risques de durabilité.

Le règlement *Disclosure* a introduit, au niveau européen, une classification entre les produits valorisant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (les produits « Article 8 ») et les produits ayant un objectif d'investissement durable (les produits « Article 9 »). Les SGP doivent publier un certain nombre d'informations extra-financières dans leurs prospectus, sur leur site internet ou encore dans leurs rapports annuels, pour l'ensemble de la société ou pour chacun des fonds. Parallèlement, les

émetteurs ont également leur propre réglementation européenne, NFRD* ou DPEF en français, entrée en vigueur en 2017, celle-ci sera révisée tout prochainement, ce qui crée une problématique temporelle d'accès à la donnée.

Le règlement européen Taxonomie - un dictionnaire qui permet de classer les activités durables et vertes - poursuit son développement et entrera en application dès la fin de l'année pour les deux premiers objectifs : atténuation et adaptation au changement climatique.

Au cœur de toutes ces évolutions réglementaires se situe le grand défi de la donnée. Les sociétés de gestion sont confrontées à la publication d'une multitude d'informations, non standardisées, non comparables, instables dans le temps et non auditées. Cette lacune de l'information extra-financière pénalise le développement de la gestion ESG, un langage commun restant à construire entre investisseurs et entreprises.

Face à la multiplicité des données ESG publiées par les entreprises, il est devenu urgent que la donnée soit harmonisée et audité, tout en limitant son inflation. C'est pourquoi l'AFG a engagé un dialogue avec les entreprises, mais aussi avec les régulateurs, afin de trouver un équilibre.

L'AFG accompagne activement ses membres afin d'apporter les meilleures solutions possibles face à ces changements si structurants.

*Non-Financial Reporting Directive

FORMATION

LA FORMATION DES
PROFESSIONNELS DE LA
GESTION D'ACTIFS PAR
DES PROFESSIONNELS

- ▶ **PRAM***
Diplôme d'Expert(e) en Gestion d'actifs
- ▶ **Examen Certification AMF**
en langue française ou anglaise
- ▶ **E-training :**
LCB-FT, MIF II/ESMA, Abus de marché
- ▶ **Séminaires :** plus de 30 séminaires
proposés chaque semestre

* Eligible au CPF N°247492,
site "moncompteformation"

Informations et inscriptions
sur www.afgformation.fr

■ GROUPE DE TRAVAIL IMPACT

Véritable tendance de fond de la finance durable, la finance à impact est aujourd'hui au cœur des priorités économiques françaises. L'AFG y travaille avec un objectif double :

- fournir une analyse critique et pragmatique des cadres déjà existants ; permettre la compréhension de leur construction et établir des principes généraux utiles aux sociétés de gestion.
- décliner l'application concrète de ces principes pour la gestion à impact dans la gestion d'actifs cotés : comment intégrer l'impact à la stratégie d'investissement d'un fonds coté ? Quelle transparence sur la notion d'impact ? Quelles autres dimensions de l'impact peuvent faire partie de la stratégie responsable d'une SGP ?

COMMISSIONS ET GROUPES

■ SFDR

Deux fiches pratiques viennent compléter le Guide « Finance durable » sur les réglementations applicables aux sociétés de gestion publié en décembre 2020. Elles proposent un décryptage de certains éléments du règlement SFDR ou *Disclosures*, entré en application le 10 mars 2021. Disponibles également en version anglaise.



■ GUIDE PRATIQUE ABUS DE MARCHÉ

Fruit des travaux réalisés par le Groupe de travail Abus de marché, ce Guide répond aux principales questions que pose la mise en œuvre du Règlement européen *Market Abuse* (MAR). Il apporte une meilleure connaissance des obligations réglementaires qui s'imposent aux sociétés de gestion en application de MAR.



L'AFG

■ NOUVEAUX MEMBRES

- Sociétés de gestion :
 - Amundsen Investment Management
 - BlackRock Netherlands B.V.
 - Drakai Capital
 - First Sentier Investors Limited
 - Kempen Capital Management N.V (French Branch)
 - M Capital Partners
 - Manco.Paris
 - Monocle Asset Management
 - Scale Up
 - Symbiotics France SA
- Membres correspondants :
 - CP Conseil

■ NOMINATION



Florence HIRCHWALD, Assistante auprès de la Présidence et de la Direction générale

Après avoir passé plus de deux ans au sein d'une compagnie minière détenue par Truffle Capital, Florence Hirschwald a intégré le MEDEF en 2013, où durant 7 ans elle a assisté le Directeur général, Michel Guilbaud, puis son successeur, Christophe Beaux. Elle a rejoint les équipes de l'AFG en février 2021, aux côtés d'Eric Pinon et Dominique de Préneuf dont elle assure le secrétariat.



L'AFG a pris part à la Semaine de l'Éducation financière 2021 pilotée

par la Banque de France, sous l'égide de la *Global Money Week* organisée par l'OCDE du 22 au 28 mars 2021. Eric Pinon est intervenu le 26 mars à la table ronde de l'événement de clôture dédiée à l'épargne et l'investissement.

L'AFG poursuit sa mission d'Éducation financière en lançant "Être acteur de mon épargne". Cette campagne à destination des épargnants mais aussi des conseillers financiers s'appuie sur le guide *12 principes pour épargner et investir* qui bénéficie du label EducFi. "Être acteur de mon épargne" s'articule autour de *posts* réseaux sociaux organisés selon deux phases : sensibiliser et éduquer.



Du 22 au 26 mars s'est tenue l'édition 2021 de la *Semaine de l'Épargne Salariale*.

Fidèle à sa vocation pédagogique, son objectif est d'informer de manière objective et pratique les salariés et chefs d'entreprise sur ces dispositifs d'épargne de moyen et de long terme, menant notamment ses actions de pédagogie en direction des TPE/PME. L'AFG, partenaire de cet événement, reste mobilisée pour démocratiser ces dispositifs intéressants tant pour les salariés que pour les entreprises.

■ « AGIR POUR LA MIXITÉ »

Le Groupe de travail « Diversités » de l'AFG a présenté le 8 mars 2021 l'avancée de ses travaux, et notamment **trois fiches techniques** conçues pour accompagner les sociétés de gestion dans la mise en œuvre concrète de la mixité au sein de leurs entreprises. Disponibles sur www.afg.asso.fr

■ LES RENCONTRES DE LA PLAINE MONCEAU

"Banque & Finance : le « french model » au service de la reconstruction économique ?" C'était le thème des 1^{ères} Rencontres de la Plaine Monceau qui se sont déroulées le 8 mars 2021 sous le parrainage de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance. Eric Pinon participait à la table ronde sur la question : « *Enjeux climatiques et écologiques : un nouveau rôle pour la supervision ?* ».

■ « LE LABEL RELANCE, COMMENT S'EN EMPARER ? »

Pour mieux comprendre les enjeux et les atouts du Label Relance, l'AFG, avec toutes les associations de CGP et de CIF, a organisé le 10 mars 2021 un webinaire qui réunissait les différentes parties prenantes de ce dispositif.

■ LA 32^{ème} ÉDITION DU CONCOURS DES MÉMOIRES DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FINANCE

s'est tenue le 11 mars 2021, avec pour thème central : « *L'Investissement de Long Terme pour accompagner les grandes transformations* ». Eric Pinon a remis le prix de l'AFG à Khaoula Lyoubi (ENSAE Paris).



■ LES ETUDES ÉCONOMIQUES

Le service Etudes économiques de l'AFG vient de publier trois nouvelles études :

- Le *Panorama 2020* du marché de la gestion pour compte de tiers
- *L'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective* – Données d'enquête à fin 2020
- *Capital Investissement : levées de capitaux par les FCPI et les FIP en 2020*

Disponibles sur www.afg.asso.fr

CHIFFRE CLÉ

22,5 milliards d'euros d'encours en épargne retraite dont **8 milliards d'euros** dans les nouveaux PER à fin décembre 2020

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site www.afg.asso.fr, dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.

